

# D.I.C.R.I.M

## DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

### Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur existe s'il s'avère qu'un événement dangereux peut se produire sur un secteur donné en causant de graves et importants dommages humains, économiques et environnementaux.

Le **risque majeur** se distingue par deux caractéristiques :

**Sa gravité** : les conséquences sont lourdes à supporter par les habitants.

**Sa fréquence** : si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de pas s'y préparer

### Synthèse des risques majeurs présents sur la commune

- Incendie dans le centre bourg
- Risque climatique : tempête, forte précipitation, grand froid, chute de neige, verglas, canicule, orage
- Transport de matières dangereuses (par rail, route, gazoduc et oléoduc)
- Sismicité
- Inondation due aux crues et/ou liée à la pluviométrie

### En cas de déclenchement d'alerte

- Tenez-vous informés en écoutant la radio
- Suivez les consignes
- Ne saturez pas le réseau téléphonique
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, on s'occupe d'eux
- Prendre vos papiers personnels

### L'alerte

L'alerte est la diffusion d'un signal destiné à prévenir la population de l'imminence ou de la survenue d'un danger. Elle permet à chacun de modifier son comportement pour adopter une attitude réflexe en appliquant les consignes de sécurité et les mesures de protection adaptées. L'alerte peut être diffusée avant et durant le risque (risque météo, inondation...) ou seulement suite à son apparition lorsque celui-ci ne peut être anticipé (accident de transport de matières dangereuses...). En fonction de chaque situation, l'alerte sera transmise selon les voies adaptées : radio, presse, télévision, internet, porte à porte, affiche, véhicule sonorisé.



- Une radio portable avec piles de recharge
- Des bougies et des allumettes
- Une lampe de poche avec piles
- Des bouteilles d'eau potable
- Ses papiers personnels



### LES BONS GESTES / LES BONS REFLEXES

Equipements à avoir en permanence chez soi

- Une trousse de pharmacie et les médicaments d'urgence
- Des couvertures, des vêtements de rechange
- Du matériel de confinement (rouleaux adhésifs large, serpillières, coton hydrophile...)



Pour plus d'informations, rendez vous sur [www.risques.gouv.fr](http://www.risques.gouv.fr)



## INCENDIE EN CENTRE BOURG

Dans le plan communal de sauvegarde, le risque dû aux incendies en centre bourg a été recensé. En raison des maisons anciennes (en pierre) avec murs mitoyens, un incendie pourrait facilement se propager par les charpentes.

Sont concernées : rue des Manoirs, rue des Portes Morlaises, rue des Dames et rue Saint Pierre.

Les bons réflexes : donner l'alerte auprès des sapeurs - pompiers (18 ou 112) et suivre leurs consignes.

## RISQUE CLIMATIQUE

Pléchâtel est potentiellement menacée par des risques météorologiques qui ne lui sont pas spécifiques : tempête, forte pluviométrie, chute de neige/verglas, grand froid, canicule. Météo France diffuse une carte de vigilance des situations estimées dangereuses dans les 24 heures à venir sur : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr), par téléphone au 0 892 68 02 35 ou 3250.

### L'échelle de vigilance

- VERT NIVEAU 1 -** Pas de vigilance particulière.
- JAUNE NIVEAU 2 -** Soyez attentifs : si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux sont en effet prévus ; tenez vous au courant de l'évolution de la situation météorologique.
- ORANGE NIVEAU 3 -** Soyez très vigilant : des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics. Limiter les déplacements.
- ROUGE NIVEAU 4 -** Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics. Eviter les déplacements.

### Consignes à adopter

#### De manière générale

- Suivez les recommandations des autorités publiques.
- Soyez vigilant, s'informer régulièrement par la radio, la télévision, internet, ou les journaux
- Mettez-vous à l'abri.

#### Au cas par cas

##### Tempête

- Fixez les objets que vous ne pouvez pas rentrer, ramassez les tables, chaises, parasols...
- Faites attention aux chutes des branches et d'objets divers.

##### Forte pluviométrie

- Ne vous engagez pas sur une voie immergée : visibilité réduite, risques d'inondations

##### Neige ou verglas

- Prévoyez un équipement minimum dans le cas où vous seriez immobilisé dans un véhicule.

##### Grand froid

- Evitez les expositions prolongées au froid et au vent.
- Habillez-vous chaudement, couvrez-vous la tête et les mains.
- Ne gardez pas de vêtements humides.

- S'alimentez convenablement.
- Buvez des boissons chaudes (pas d'alcool).
- Evitez les efforts brusques.

##### Canicule

- Prévoyez le nécessaire pour vous réhydrater régulièrement.
- Evitez les efforts : sport, travaux physiques.
- Soyez vigilant vis-à-vis des personnes vulnérables (enfants, personnes âgées).

# TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

## Les axes

### • Route et voies ferrées

- ⇒ **Routes principales** : RN137 Rennes - Nantes (4 voies) ; D737 Rennes - Nantes (ancienne route) ; D84 Guichen - Sion-les-Mines ; D42 Maxent - La gare de Bain-de-Bretagne ; D77 la Cale de Chancors - Saint Just ; D51 Messac - Pléchéâtel
- ⇒ **Voie ferrée** : Rennes - Redon
- ⇒ **Zones bâties concernées** : le Chatellier, la Gare, le Bourg, les habitations bordant les voies mentionnées ci-dessus.

### • Gazoduc

Un gazoduc traverse le territoire de la commune sur environ 2 km dans sa partie Est (trajet Laillé - Bain de Bretagne).  
**Zones d'habitation situées à proximité (moins de 1 km)** : le Châtelier, la Haute grée, la Renoulais, le Val Himboul, La Hersonnais

### • Oléoduc

L'oléoduc Donges-Vern traverse le territoire de la commune sur 3,2 km dans la partie de la commune sur un axe Sud-Nord.

**Les zones d'habitations concernées sont situées à moins d'1 km du tracé de l'oléoduc** : l'Ardouais, Yvrieul, le Val Himboul, la Tripais, la Renoulais, le Parc des Janaies, la Haute Grée, Saint-Saturnin, la Chapelle de Bagaron, la Hersonnais

## Les risques

Explosion, incendie, dégagement de nuage toxique

## Les bons gestes, les bons reflexes

- ⇒ Si vous êtes témoin de l'accident, donnez l'alerte auprès des pompiers au 18 ou 112, en précisant le lieu exact et, si possible, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger (panneau orange positionné à l'avant et à l'arrière du véhicule), la nature du sinistre.
- ⇒ Suivez leurs consignes.
- ⇒ Si le nuage toxique vient vers vous et, si vous ne pouvez pas vous mettre à l'abri dans un bâtiment (à au moins 300 m), éloignez-vous selon une axe perpendiculaire au vent.
- ⇒ Bouchez toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...).
- ⇒ Arrêtez la ventilation.
- ⇒ Eloignez-vous des portes et des fenêtres.
- ⇒ Rapprochez-vous d'un point d'eau.
- ⇒ Ne fumez pas.
- ⇒ Coupez le gaz et l'électricité
- ⇒ Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.
- ⇒ N'allez pas chercher vos enfants à l'école, on s'occupe d'eux.

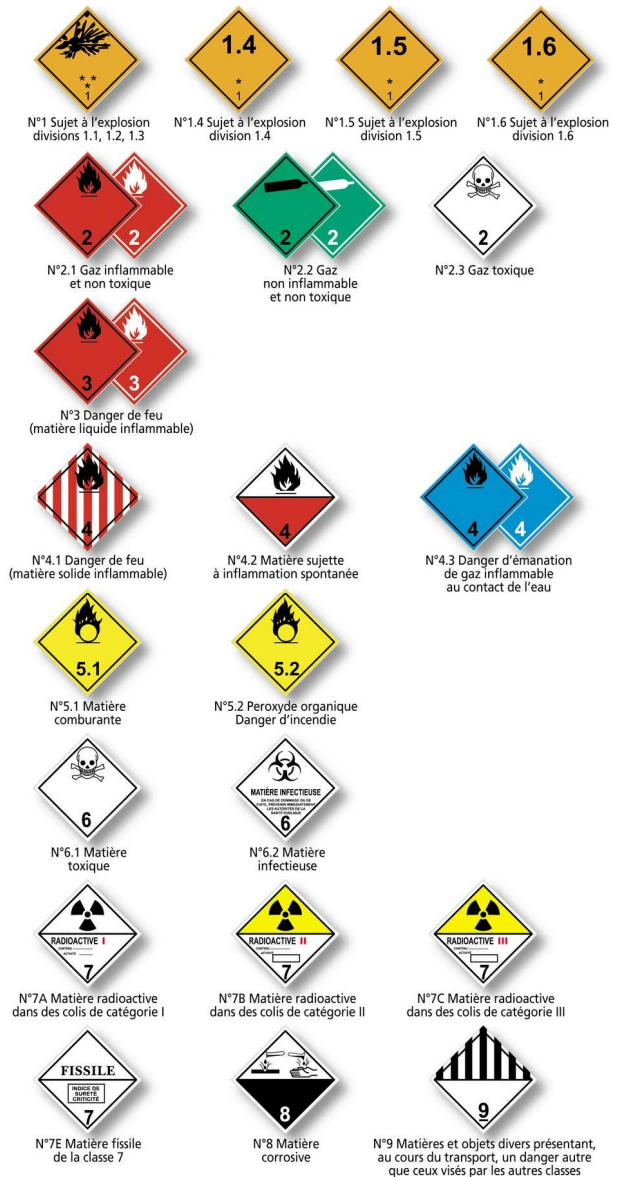


Tableau des panneaux de danger

# L'INONDATION

Les inondations qui affectent la commune sont des crues de type fluvial ou liées à de forte pluviométrie. Elles concernent la Vilaine à montée très lente et le Semnon à montée plus rapide. Les secteurs concernés sur Pléchâtel : Quenouard, La Halte du Volcan, le Moulin de l'Ardouais, la Plage, les Brossais PN 14, la Gre, le Moulin de Macaire, le Pont Neuf  
Les voies concernées : VC 1 (Saint Saturnin) VC 12, route d'accès au Moulin de Macaire, RD 84 au pont de Bénard et au ruisseau de Queuneu, RD 84 entre la Hamonais et la Gare.

## Dès l'alerte

- Tenez-vous informer de l'évolution de la situation.
- Rehaussez objets et mobilier
- Fermez la porte, les aérations
- Coupez l'électricité, le gaz
- Rassemblez l'indispensable



La Plage - 2008

## Pendant

- Tenez-vous informé de la montée des eaux  
« Météo France » [www.vigicrues.gov.fr](http://www.vigicrues.gov.fr)
- Ne vous engagez pas en zone inondée
- Évacuez seulement si on vous en donne l'ordre



Quenouard - 2009

## Après

- Aérer et désinfecter les pièces
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- S'assurer que l'eau du robinet est potable en contactant la Mairie



L'Ardouais - 2009

# LE RISQUE SISMIQUE

Le département d'Ille-et-Vilaine est classé en zone faible, c'est-à-dire avec des risques de sismicité de faible intensité mais non nuls.

## Les bons gestes / les bons réflexes

- Le tremblement de terre est un phénomène brutal, aucune prévision n'est actuellement opérationnelle
- Au moment de la secousse : prendre garde aux chutes d'objets
- Dans la rue : s'éloigner des constructions
- A l'intérieur : s'abriter sous une table solide ou à l'angle d'un mur, s'éloigner des fenêtres.
- Ne pas fuir durant la secousse : les chutes d'objets sont dangereuses.
- Au volant : rester dans son véhicule, loin de tout ce qui risque de tomber.

## Après la secousse :

- Coupez le gaz et l'électricité
- Evacuez les immeubles sans utiliser l'ascenseur
- Pas de flamme, ne fumez pas.
- Dirigez-vous vers un lieu isolé en prenant garde aux chutes d'objets, si possible muni de vêtements chauds et d'une radio portable, et si nécessaire, de médicaments.

